
Jour de séance 9

le mardi 31 octobre 2023

13 h

Prière.

Après les questions orales, l'hon. M. G. Savoie invoque le Règlement, il soutient que M. McKee a usé d'un langage non parlementaire lorsqu'il a accusé le gouvernement d'induire la Chambre en erreur. M. Arseneault soutient que l'expression utilisée était « manipuler les chiffres ». Le président de la Chambre fait référence à une décision rendue le 10 mai 2023 selon laquelle l'expression était non parlementaire. M. McKee se rétracte.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Green :

9, *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes ;*

par l'hon. M. Holland :

10, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité ;*

11, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune ;*

par l'hon. M^{me} Johnson :

12, *Loi concernant l'intrusion sur les terres agricoles ;*

par l'hon. M. G. Savoie :

13, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif ;*

par l'hon. M. Austin :

14, *Loi modifiant la Loi sur la police ;*

par l'hon. M^{me} M. Wilson :

15, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.*

M^{me} Mitton donne avis de motion 15 portant que, le jeudi 9 novembre 2023, appuyée par M. Arseneau, elle proposera ce qui suit :

attendu que les taux d'admission aux unités néonatales des soins intensifs et aux pouponnières de soins spéciaux du Nouveau-Brunswick continuent d'être supérieurs à la moyenne nationale ;

attendu que l'accessibilité aux services de sage-femme est restreinte au Nouveau-Brunswick, ce qui limite les options des futurs parents et met plus de pression sur le système de santé ;

attendu que le site de démonstration pour sages-femmes à Fredericton a suivi 271 naissances depuis ses débuts en octobre 2017, faisant état d'une expérience extraordinaire de la clientèle, soit un taux de satisfaction de 99 % quant aux soins qui ont été reçus ;

attendu qu'une évaluation du site de démonstration pour sages-femmes de Fredericton réalisée par une tierce partie en 2022 a fait valoir que l'inclusion des sages-femmes dans les soins périnataux améliore les résultats sur la santé et habilite les futurs parents à faire des choix éclairés concernant leurs soins ;

attendu que la même évaluation du site de démonstration pour sages-femmes de Fredericton demande au gouvernement d'étendre les services de sage-femme à toute la province, d'assurer immédiatement l'expansion de la clinique de Fredericton, de commencer à envisager les options afin de créer des places pour des personnes du Nouveau-Brunswick dans les programmes de formation de sages-femmes et de remanier la *Loi sur les sages-femmes* ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre sur-le-champ les recommandations du rapport d'évaluation sommaire du site de démonstration pour sages-femmes de Fredericton, en consultation avec l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 1^{er} novembre 2023, la deuxième lecture des projets de loi 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sera appelée.

L'hon. M. G. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 8 soit appelée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. G. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Ames et M. G. Arseneault, de ceux de M. Allain et M. Losier ;

que la liste des membres du Comité permanent de la politique économique soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Ames, l'hon. M^{me} Bockus, l'hon. M. Turner et l'hon. M^{me} S. Wilson, de ceux de M. Cullins, M. Holder, M^{me} Shephard et M. Carr ;

que la liste des membres du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Ames, l'hon. M^{me} S. Wilson et M^{me} Anderson-Mason, de ceux de M. Dawson, M. Allain et M. Holder ;

que la liste des membres du Comité permanent de modification des lois soit modifiée par la substitution, aux noms de M^{me} Anderson-Mason et l'hon. M^{me} M. Wilson, de ceux de l'hon. M^{me} S. Wilson et M^{me} Shephard ;

que la liste des membres du Comité d'administration de l'Assemblée législative soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M^{me} S. Wilson, l'hon. M^{me} Green, M. Wetmore, l'hon. M. Turner, M. McKee et M. K. Chiasson, de ceux de M^{me} Conroy, l'hon. M. Ames, M. Cullins, M. Dawson, M. M. LeBlanc et M. J. LeBlanc ;

que la liste des membres du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé soit modifiée par la substitution, aux noms de M^{me} Anderson-Mason, l'hon. M^{me} M. Wilson, l'hon. M. Ames, l'hon. M^{me} Bockus et M. G. Arseneault, de ceux de M. Dawson, M. Allain, M. Holder, M. Wetmore et M. McKee ;

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Wetmore, l'hon. M^{me} Bockus, l'hon. M^{me} M. Wilson, l'hon. M. Ames, l'hon. M^{me} S. Wilson et M. D'Amours, de ceux de l'hon. M. G. Savoie, M. Dawson, M. Carr, M. Allain, M. Holder et M. M. LeBlanc ;

que la liste des membres du Comité permanent des comptes publics soit modifiée par la substitution, aux noms de M^{me} Anderson-Mason, l'hon. M^{me} M. Wilson, l'hon. M. Turner, l'hon. M^{me} Bockus et M. J. LeBlanc, de ceux de M^{me} Conroy, M. Carr, M. Allain, M. Holder et M. K. Chiasson ;

que la liste des membres du Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Turner, l'hon. M. Ames, l'hon. M^{me} S. Wilson et M. Bourque, de ceux de M^{me} Shephard, M. Holder, M. Allain et M. Losier ;

que la liste des membres du Comité spécial sur les universités publiques soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M^{me} M. Wilson, l'hon. M^{me} Bockus, M^{me} Anderson-Mason, l'hon. M. Turner et M. K. Chiasson, de ceux de M^{me} Conroy, M^{me} Shephard, M. Allain, M. Holder et M. M. LeBlanc. (Motion 16.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 14 h 39.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Cap sur l'avenir : examen quinquennal de la
Loi sur les caisses populaires, octobre 2023,
Commission des services financiers et des
services aux consommateurs (27 octobre 2023) ;
rapport annuel de Cannabis NB pour 2022-2023 (27 octobre 2023) ;
rapport annuel de la Société des alcools du
Nouveau-Brunswick pour 2022-2023 (27 octobre 2023).